

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Deuxième lecture

ART. 1, 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

Le Rapporteur. Je confirme les résultats de la première lecture.

Le Commissaire. Pas de remarques.

– Confirmation de la première lecture.

Vote final

– Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 78 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnicht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwy R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 78.

Projet de décret N°26

relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité¹

Rapporteur: **Eliau Collaud** (PDC/CVP, BR).

Commissaire: **Georges Godel**, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.

Entrée en matière

Le Rapporteur. L'examen du projet de décret N° 26 propose un crédit d'engagement pour le subventionnement des frais de suppression de passages à niveau ou d'amélioration de leur sécurité. Ce crédit se monte à 4 225 000 francs. Il fait suite au décret adopté par le Grand Conseil le 11 mai 2005. Un recensement a été effectué selon les critères déterminés par les CFF et ce ne sont pas moins de 329 passages qui sont concernés. A l'aide de statistiques des accidents, un planning a été établi et il est déjà prévu d'en réaliser quelques-uns rapidement.

Enfin, la sécurité est primordiale et a conquis l'ensemble de la Commission des routes qui propose d'entrer en matière sur cet examen ainsi que d'accepter le décret.

Kuenlin Pascal (PLR/FDP, SC). La Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière sur ce projet de décret.

Le Commissaire. Je ne vais pas faire beaucoup de commentaires, le Président de la Commission a déjà donné les éléments. Mais permettez-moi d'apporter une précision, plus précisément une rectification. En page 2 du message, au point 4.1, passages à niveau avec temps de visibilité insuffisant, on m'a rapporté qu'il y avait probablement une contradiction. En effet, c'est vrai, lorsque vous lisez au premier alinéa que les CFF de leur côté annoncent que sur leurs passages à niveau recensés, un seul, Belfaux, est affecté à l'usage commun, a été assaini en 2005 avec subventions fédérales. Les autres ne peuvent pas bénéficier de subventions fédérales et par analogie de subventions cantonales. Et là il y a une erreur parce que si vous observez le tableau suivant, vous constatez que les CFF ont 10 passages qui rentrent dans le cadre de ces subventions, c'est la raison pour laquelle il faut rectifier la dernière phrase de cet alinéa du point 4.1, il faut lire «mise à part». La remarque est faite à la phrase précédente, «les autres peuvent bénéficier de subventions fédérales et par analogie de subventions cantonales».

Kolly René (PLR/FDP, SC). En espérant que ce crédit de 4 225 000 francs incitera les responsables communs, entreprises de transport public et propriétaires privés, à poursuivre l'effort d'amélioration de la sécurité, le groupe libéral-radical vous propose d'adopter ce décret.

Genoud Joe (UDC/SVP, VE). Le groupe de l'Union démocratique du centre félicite les services pour le travail qui a été réalisé lors du recensement et soutiendra à l'unanimité ce décret.

Le Rapporteur. Je constate que la confiance règne et que les groupes ont aussi accepté ce projet de décret. Je remercie M. le Commissaire de la précision qu'il a donnée concernant le point qui nous avait échappé en séance de commission et pour nous, il ne fait aucun doute qu'il est accepté tel que proposé par M. le Commissaire.

¹ Message pp. 1488ss.

Quant aux autres intervenants, je les remercie d'avoir été succincts et je les incite à encourager les communes à procéder aux assainissements afin que la sécurité prévale sur ces passages à niveau.

Le Commissaire. Je dirais simplement merci à tous les intervenants pour l'acceptation de ce crédit. J'insiste pour dire qu'il ne s'agit pas que l'Etat doive intervenir pour la sécurité, il le fait par voie de subventions. Par conséquent, si on veut améliorer la sécurité, il faut faire appel aux entreprises de transports d'une part, et aux propriétaires des routes d'autre part. Ce sont eux qui sont maîtres d'œuvre en la matière, l'Etat intervient à titre subsidiaire, par voie de subventions. Avec ces remarques, je vous encourage à adopter ce décret.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

– Adopté.

ART. 2

– Adopté.

ART. 3

– Adopté.

TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgeois (SC, PLR/FDP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC,

PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet (FV, UDC/SVP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC/CVP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Remy (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP), Zurkinden (FV, ACG/MLB). *Total: 88.*

– La séance est levée à 17 heures.

Le Président:

Jacques MORAND

Les Secrétaires:

Monica ENGHEBEN, *secrétaire générale*

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale adjointe*